

**COMMISSION REGIONALE DE DISCIPLINE**

**SAISON 2023 - 2024 (PV N°36)**

**REUNION DU 19.MAI.2024**

**MEMBRES PRESENTS**

**MESSIEURS :**

**Maitre KAOUA**

**DEBBACHE - ALLIOUECHE - AGGOUN - AMARA**

**1°) TRAITEMENT DES AFFAIRES**

<u>Reprise Affaires</u>
<u>Reprise Affaire N° 680 Rencontre CS.S.NAAMANE - NRB.E.ABDELKADER (SENIORS) du 10.05.2024</u>
- Bien lire Joueur KABARI OUSSAMA (CSSN LN J0399) Avertissement pour CAS au lieu de KABARI YAZID (LN J 0395) Avertissement CAS
<u>Reprise Affaire N° 649 Rencontre CRB.HARMLIA- FCB.C.LAID (SENIORS) du 04.05.2024</u>
- Bien lire Joueur GUETRANE AZZEDINE (CRBH LN J0089) au lieu de GUETRAANBE A.MOUNIA
<b><u>DIVISION REGIONALE I</u></b>
<u>Affaire N° 688 Rencontre AB.C.LAID - CR.V.MOUSSA (SENIORS) du 17.05.2024</u>
- SAYEH MEDOUR A.SLEM (ABCL LN J1136) Avertissement JD - ROUIDI SABER (CRVM LN J0724) Avertissement JD
<u>Affaire N° 689 Rencontre JSM.ABTAL - CRB.E.MILIA (SENIORS) du 17.05.2024</u>
- CHETTAH A.RAOUF (JSMA LN J0435) Avertissement CAS - NASRI FETHI (JSMA LN J0504) Avertissement CAS - LEDJERADI ISLEM (CRBEM LN J7258) Avertissement CAS - BOUDEHANE YASSER (CRBEM LN J1382) Avertissement CAS
<u>Affaire N° 690 Rencontre CRB.H.SOUKHNA - NRB.GRAREM (SENIORS) du 17.05.2024</u>
- MOUADAA KAIS SEIF ISLEM (CRBHS LN J2392) 01 Match de suspension pour cumul de cartons (Art 103) - NADJAR MED EL AMINE (NRBG LN J2414) 01 Match de suspension pour cumul de cartons (Art 103) - Amende de 40.000 DA au club CRBHS pour absence de l'entraîneur (Récidiviste)(Art 53)
<u>Affaire N° 691 Rencontre FC.TAHER - CRE.A.KEBIRA (SENIORS) du 17.05.2024</u>
- AMMAR KEMIH (FCT LN J7281) Avertissement CAS - GOUTEL MEBAREK (CRAK LN J2148) Avertissement CAS - MANSOURI ADEM (CRAK LN J1260) Avertissement CAS
<u>Affaire N° 692 Rencontre IRB.T.IFACANE - A.E.EULMA (SENIORS) du 17.05.2024</u>
- CHELGHOUM FARID (IRBTI LN J0696) Avertissement pour CD plus Amende de 10.000 DA - DJERMOUNI SALAH (AEE LN J6261) Avertissement CAS - BENSETITI A.RAOUF (AEE LN J0154) Avertissement pour CD plus 10.000 DA d'amende
<u>Affaire N° 693 Rencontre MCB.B.SAKHRA - USO.R.GARE (SENIORS) du 17.05.2024</u>
- ZIDANE SAMIR (MCBBS LN J1133) Avertissement CAS - MEKERBECHE KHOUBAIB (MCBBS LN J055) 01 Match ferme de suspension pour cumul de cartons (Art 103) - Amende de 40.000 DA au club MCB.B.SAKHRA pour absence de l'entraîneur (Récidiviste)(Art 53)
<u>Affaire N° 694 Rencontre ES.TELEGHMA - SA.SETIF (SENIORS) du 17.05.2024</u>
- R.A.S.
<u>Affaire N° 695 Rencontre ES.A.OUALMANE - IRB.A.LAHDJAR (SENIORS) du 17.05.2024</u>
- R.A.S.

## DIVISION REGIONALE II GROUPE A

### Affaire N° 696 Rencontre TM.SKIKDA - ES.O.ADOAUNE (SENIORS) du 18.05.2024

- DEKHIL KOCAI (TMS LN J0084) Avertissement CAS - ARABI HICHEM (ESOA LN J0305) Avertissement JD

### Affaire N° 697 Rencontre ESB.SAAKHRA - NRB.H.TOUMGHANI (SENIORS) du 18.05.2024

- BOUDOUKHA OUSSAMA (ESBS LN J7294) Avertissement CAS - Amende de 40.000 DA au club NRBHT pour absence de l'entraîneur (Récidiviste)(Art 53)

### Affaire N° 698 Rencontre SC.O.RAHMOUNE - FCB.C.LAID (SENIORS) du 17.05.2024

- ABABSA A.KRIM (SCOR LN J1508) Avertissement JD - BOUDEMAGH AMIR (SCOR LN J2441) Avertissement JD - ZOUAD MED (FCBCL LN J0970) Avertissement JD

### Affaire N° 699 Rencontre USM.TAHER B- WA.TADJENANET (SENIORS) du 17.05.2024

- GUENAT LOTFI (USMT LN J2851) Avertissement CAS - TARFAYA IMED (WAT LN J0630) Avertissement JD - Amende de 40.000 DA au club WAT pour absence de l'entraîneur (Récidiviste)(Art 53)

### Affaire N° 700 Rencontre CRB.HARMLIA - OH.BOUZIANE (SENIORS) du 17.05.2024

- MEKKANI A.RAOUF (CRBH LN J0091) Avertissement CAS - GUELLATI DHIA EDDINE (CRBH LN J013) Avertissement CAS - RAOUI H.EDDINE (OHB LN J1966) Avertissement CAS - Amende de 40.000 DA au club OHB pour absence de l'entraîneur (Récidiviste)(Art 53)

### Affaire N° 701 Rencontre E.COLLO - IRB.A.ARNAT (SENIORS) du 17.05.2024

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Vu le rapport du délégué du match
- Vu les pièces versées au dossier
- Vu la correspondance du club E.COLLO
- Après étude du dossier
- Attendu que l'arbitre a signalé sur la feuille de match le mauvais comportement des dirigeants de l'équipe de l'E.COLLO
- Attendu que de l'étude des rapports des officiels, il résulte qu'à l'arrivée et avant le début de la rencontre, les dirigeants de l'équipe de l'E.COLLO ont essayé de faire pression et intimidation sur les officiels
- Attendu que l'incident s'est déroulé devant les vestiaires des arbitres avant le début de la rencontre
- Attendu que le dirigeant du club E.COLLO Monsieur LADJIMI KAMEL (Président) ont proféré des insultes, menaces, pression et intimidation et tentatives d'agression envers les officiels
- Attendu que le Président du club Monsieur LADJIMI KAMEL Instigateur n° 01 du rixe et suspension pour 06 mois (Récidiviste) pour le même motif
- Par ces motifs la CD Décide : LADJIMI KAMEL Suspendu 01 An de toutes fonctions officielles (Interdiction au vestiaire et main courante plus une amende de 10.000 DA (récidiviste) pour pression, intimidation, insultes et tentative d'agression envers les officiels (Art 104) à 18.05.2024
- Une amende de 5.000 DA est infligée au club E.COLLO pour mauvaise organisation (Art 131)
- DJOURDI MOUSSAAD (EC LN J0444) Avertissement JD - TAHMOUNI MED OUYA ALLAH (IRBAAA LN J0473) Avertissement CAS - BOUASLA YASSINE (EC LN NJ1076) Avertissement pour CD plus Amende de 10.000 DA (Art 101) - Une amende de 40.000 DA au club E.COLLO pour absence de l'entraîneur (Récidiviste)(Art 53)

### Affaire N° 702 Rencontre RE.AROUCH - USC.A.BEIDA (SENIORS) du 17.05.2024

- Amende de 30.000 DA au club REA pour absence de l'entraîneur (Art 53)
- Amende de 30.000 DA au club USCAB pour absence de l'entraîneur (Art 53)

### Affaire N° 703 Rencontre ASC.O.ZOUAIA - CRB.K.ABTAL (SENIORS) du 17.05.2024

- R.A.S.

## DIVISION REGIONALE II GROUPE B

### Affaire N° 704 Rencontre MC.H.BOUIANE - NRB.OURICIA (SENIORS) du 17.05.2024

- BOUDJEMLINE RAMZY (NRBO LN J0348) Avertissement CAS - BENANIMBA FADI (MCHB LN J2381) Avertissement CAS - BENRAHAB A.MALEK (MCHB LN J5741) Avertissement CAS - KEMOUCHE OMAR (MCHB LN J5673) Avertissement CAS - Amende de 30.000 DA au club MCH.BOUIANE pour absence de l'entraîneur (Art 53)

### Affaire N° 705 Rencontre NRB.E.ABDELKADER - WS.BOUGHARA (SENIORS) du 17.05.2024

- ZERAOUALIA N.EDDINE (NRBEAK LN J2229) Avertissement CAS - BOUFENOUCHE HICHEM (NRBEAK LN J2224) Avertissement CAS - BOUSSAID DIAB (WSBS LN J0594) Avertissement CAS - BOURSAS OUSSAMA (WSBS LN J0592) Avertissement CAS - ALILI MED (WSBS LN J0596) Avertissement CAS

### Affaire N° 706 Rencontre WR.B.BORDJ - ASE.COLLO (SENIORS) du 18.05.2024

- HAOUS A.ESSADAT (WRBB LN J4212) Avertissement CAS

### Affaire N° 707 Rencontre JS.REDJAS - CRB.FERDJIOUA (SENIORS) du 18.05.2024

- GUERMICHE A.GHAFAR (CRBF LN J1329) Avertissement JD

### Affaire N° 708 Rencontre WA.CONSTANTINE - NRB.TELEGHMA (SENIORS) du 18.05.2024

- GHERZOULI A.HAFID (WAC LN J0813) Avertissement CAS - HADJ AISSA A.DJALIL (NRBT LN J1247) Avertissement CAS - ACHOUR OUSSAMA ADEL (NRBT LN J1210) Avertissement CAS - Amende de 40.000 DA au club NRBT pour absence de l'entraîneur (Récidiviste)(Art53)

### Affaire N° 709 Rencontre USM.A.BEIDA - MC.A.SMARA (SENIORS) du 18.05.2024

- Amende de 40.000 DA au club MC.A.SMARA pour absence de l'entraîneur (Récidiviste)(Art 53)

### Affaire n° 710 Rencontre FCB.E.ARCH - CAM.S.KIKDA (SENIORS) du 18.05.2024

- R.A.S.

### Affaire N° 711 Rencontre MB.KAOUS - CS.S.NAAMANE (SENIORS) du 16.05.2024

- R.A.S.

## **Affaire N° ...684...../C.D.... Rencontre CBDM/CRBB du 20 Avril 2024 ligue wilaya de football de Constantine**

- **Recours du club du CSA/CBDM affilié à la ligue wilaya de football Constantine sur la non qualification du joueur Bouacida Walid.**
- **Recours recevable Dans la forme**
- **Recours recevable dans le fond**
- **Attendu que le joueur objet de réserves a été libérer par son dernier club CSA/SCOR (palier régional) licence N° 23R25J1391 avec une libération en date du 02 Janvier 2024**
- **Attendu que la circulaire N°16 du 10 janvier 2024 interdit tous joueur de signer une licence du palier supérieur à un palier inferieur, de ce fait le joueur ne peut pas être qualifié au club du CSA/ CRBB sous licence N° 23W25J5062 en date du 01/02/2024**  
**(Ligue Wilaya de Constantine)**
- **Attendu que le joueur est en infraction conformément à l'article 96 Alinéa 02 des R.G de la FAF et notamment la circulaire N°16 du 10/01/2024.**

**Par ces motifs la commission de recours régionale confirme, la décision de la première instance Ligue wilaya de football Constantine**

## Affaire N° ...685.../C.D.... Rencontre O.A.F /USMAB du 05/05/2024

- Recours du CSA/OA.Fakroune sur la décision prise par la commission wilaya de Discipline de la ligue Wilaya de football d'Oum El Bouaghi
- Recours recevable sur la forme
- Recours recevable sur le fond
- Vu la feuille de match
- Vu le rapport des officiels (Arbitres-Délégué)
- Vu les pièces versées au dossier de la LWF.Oum El Bouaghi
- Attendu lors de la rencontre OA.Fakroune/USMA.Beida en date du 05/05/2024, l'arbitre à signaler sur la feuille de match les joueurs Zeroual Alaaeddine et Gueman Med Djaoued pour agression sur arbitre directeur.
- Attendu que lors de l'audience par la commission de recours, les joueurs cités déclarent qu'ils n'ont nullement dans leurs attentions de porter atteinte à l'intégrité physique de l'arbitre et qu'ils se sont juste présentés en fin de partie pour obtenir des explications sur les motifs.
- Attendu que le club plaignant sollicite, la clémence de la commission et déclare qu'ils n'ont pas d'antécédents disciplinaires.
- Attendu qu'il ressort de tout ce qui procède et après délibération, la commission régionale de recours et en dernier ressort décide :
- En application de l'article 141 des R.G de la FAF, la commission décide de ramener la sanction du joueur Zeroual Alaaeddine a **01(une année) de suspension dont 06(Six) mois avec sursis à chacun.**

**Salutations sportives**

## **Affaire N° ...686/C.D.... Rencontre WRBM/NOSB du 05/05/2024**

- Recours du CSA/NOSB sur les décisions prises à son encontre par la commission wilaya de Discipline de la ligue wilaya de football Mila.
- Recours recevable sur la forme
- Recours recevable sur le fond
- Vu la feuille de match
- Vu le rapport des officiels (Arbitres-Délégué)
- Vu les pièces versées au dossier
- Vu la notification de de la LWF.Mila
- Attendu que le club CSA/NOSB n'a pas voulu reprendre la rencontre en 2<sup>eme</sup> mi-temps
- Attendu que toutes les conditions organisationnelles et sécuritaires étaient réunies pour continuer la partie, le club CSA/NOSB refuse de reprendre la deuxième Mi-Temps sans motifs
- Attendu que l'arbitre principal à constater le refus du club à reprendre la 2eme partie et après période de l'attente réglementaire, il annula la rencontre

**Par ces motifs la commission de recours régionale confirme, la décision de la première instance Ligue wilaya de football Mila**

**Salutations sportives**

## Affaire N° ...687.../C.D.... Rencontre JST/CRAAR du 03/05/2024

- Recours du CSA/J.S.T sur la décision prise à son encontre par la commission wilaya de Discipline de la ligue de football Sétif.
- Recours recevable sur la forme
- Recours recevable sur le fond
- Vu la feuille de match
- Vu le rapport des officiels (Arbitres-Délégué)
- Vu les pièces versées au dossier du club
- Attendu lors de la rencontre JST/CRAAR en date du 03/05/2024, l'arbitre à signaler sur la feuille de match l'entraîneur adjoint et le joueur Hamadi Adem pour agression sur arbitre.
- Attendu que lors de l'audience par la commission de recours, il s'avère que le joueur mentionné a tenu des propos injurieux et diffamatoires envers l'arbitre
- Attendu que le club plaignant sollicite, la clémence de la commission et déclare qu'il n'a pas d'antécédents disciplinaires.
- Attendu qu'il ressort de tout ce qui procède et après délibération, la commission régionale de recours et en dernier ressort décide :
- En application de l'article 141 des R.G de la FAF, la commission décide de ramener la sanction.
  - du joueur, Hamadi Adem a 01(Une Année) de suspension dont 06(Six mois) avec sursis
  - Match Perdu par pénalité au club JST et attribue le gain au club CRAAR, qui marque 03(trois) points et un score de 03/00.
  - Amende de 5000 DA

Salutations sportives